



AVENANT DU 31/07/2020 (MODIFICATIONS DE DATES)

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO - ÉDITION 2020

« Le lagon calédonien, du loisir aux métiers de la mer »

▪ ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le Cercle Nautique Calédonien, dont le siège est situé au 2 rue du Capitaine Desmier, Baie des Pêcheurs, 98800 NOUMÉA, représenté en la personne de son Comité Directeur, organise **du 07 mai au 06 septembre 2020** inclus, la 4^{ème} édition de son concours photo intitulée : « le lagon calédonien, du loisir aux métiers de la mer ».

▪ ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant en Nouvelle-Calédonie sans limite d'âge. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

Le participant doit être l'auteur de(s) photo(s) soumise(s) même si celles-ci sont déjà existantes. Cependant, les œuvres déjà présentées lors des éditions précédentes ne peuvent plus concourir.

Le participant accepte toutes les conditions établies par le présent règlement.

L'organisateur, conformément aux règles établies en matière de copyright, considère que les œuvres présentées sont « tout public » et libres de tous droits, de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers.

Du fait même de leur participation, les auteurs participant s'engagent à garantir l'organisateur contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par des ayants-droits. L'organisateur ne pourra, en aucune manière, être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Enfin, chaque participant accepte que ses œuvres puissent être diffusées et exploitées librement sur différents supports par le Cercle Nautique Calédonien, durant le concours et sur une période de 2 ans suivant celui-ci, aussi bien pour la communication interne que pour la communication sur les réseaux sociaux ou dans les médias, toujours dans le contexte de la promotion du concours. Le nom des photographes et droits d'auteur seront toujours associés aux œuvres utilisées.

▪ ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

La participation au concours est gratuite pour tous.

La date limite d'inscription et de réception des dossiers (fiche d'inscription + œuvre(s)) a été fixée **au dimanche 06 septembre** à 23h59 (heure de Nouméa). **L'inscription au concours nécessite obligatoirement l'utilisation de la fiche d'inscription dûment complétée et retournée à l'organisateur.**

Les dossiers d'inscription devront être transmis par e-mail ou autre site de transfert de fichier lourd (wetransfer.com – wesendit.com – etc...) à l'adresse suivante : secretariat@cnc.asso.nc

Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque candidat par e-mail.



ARTICLE 4 – CATÉGORIES

Quatre catégories sont définies pour le concours :

- Sur le vif !
- Insolite.
- Noir et blanc.
- Membres du CNC.

Les trois premières catégories sont ouvertes à tous. La quatrième catégorie est réservée uniquement aux membres de l'association du Cercle Nautique Calédonien.

Les participants peuvent inscrire une seule photo par catégorie. Tout manquement à cette règle invalidera la participation. Si toutefois le nombre de participants à une catégorie était inférieur à 5, l'organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer de prix, voire de supprimer ladite catégorie.

Des lots récompenseront les gagnants pour chaque catégorie. (Voir article 6)

▪ ARTICLE 5 – SÉLECTION ET JURY

Seules les œuvres retenues par l'organisateur seront présentées au jury qui se réunira la semaine suivant la date de clôture de réception des photographies, afin de sélectionner 20 finalistes toutes catégories confondues. **Les décisions du jury seront sans appel.**

Afin d'être en accord avec ses valeurs, l'organisateur n'accepte pas les photomontages. En cas de doute, le jury pourra exiger le fichier original.

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur(s) œuvre(s) que les conditions suivantes sont respectées :

- Les œuvres ne devront pas comporter de signature, de date, de cadre, ni aucune autre marque distinctive que ce soit, et ce sous aucun prétexte.
- Les œuvres doivent impérativement avoir été prises en Nouvelle-Calédonie.
- Chaque photographe peut présenter une photo dans chacune des catégories suivantes : sur le vif, insolite, noir & blanc ou/et membres du CNC, cette dernière étant réservée uniquement aux membres de l'association.
- Les œuvres devront être au format jpeg ou pdf uniquement.
- La définition doit être suffisante pour une impression en 60cm x 40cm, 300dpi étant l'idéal.
- Les photographies doivent être nommées comme suit : nom_prénom_titredelaphoto.jpeg
- Les photographies envoyées devront respecter le thème du concours « **Le lagon calédonien, du loisir aux métiers de la mer** ».

▪ ARTICLE 6 – PRIX ATTRIBUÉS

Les photographies des 20 finalistes sélectionnées par le jury seront présentées lors d'une exposition qui se déroulera dans les locaux du CNC **du mardi 29 septembre au mardi 03 novembre 2020** (entrée libre). Durant cette période, les 20 photographies seront soumises au vote du public.

Les finalistes seront invités au vernissage de cette exposition **le mardi 29 septembre 2020** et à la remise des prix **le mardi 03 novembre 2020**. Les lauréats seront récompensés à l'occasion de cette dernière et un tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins de vote du public pour remporter un lot d'une valeur de 20.000 F. Le gagnant sera informé par téléphone ou par e-mail pour la remise de son lot.



A la fin du concours, les votes du public et voix du jury permettront de déterminer par un classement les gagnants des lots suivants :

- ❖ **Prix du jury - Catégorie « Sur le vif ! »**: prize money d'une valeur de 25.000 F.
- ❖ **Prix du jury - Catégorie « Insolite »**: prize money d'une valeur de 25.000 F.
- ❖ **Prix du jury - Catégorie « Noir & blanc »**: prize money d'une valeur de 25.000 F.
- ❖ **Prix du jury - Catégorie « Membres du CNC »**: prize money d'une valeur de 25.000 F.
- ❖ **Grand prix du jury - Toutes catégories**: prize money d'une valeur de 75.000 F.
(Récompensant la meilleure photo parmi les 4 vainqueurs des catégories – ce prix s'additionnera au prix de 25.000 F déjà remporté par l'un d'entre eux)
- ❖ **Prix du public - Toutes catégories**: baptême d'ULM d'1 heure d'une valeur de 36.000 F.
- ❖ **Prix du jury - Coup de cœur Jeune**: Stages photo d'1 semaine d'une valeur de 20.000 F.
(5 demies journées – possibilité de shooting photos à la place)
- ❖ **Prix du jury - Coup de cœur environnement**: prize money d'une valeur de 20.000 F.
- ❖ **Vote du public - Tirage au sort**: déjeuner au restaurant le Ponton d'une valeur de 20.000 F.
(Journée avec transferts en navette aller-retour inclus pour 2 personnes)

▪ **ARTICLE 7 : MODIFICATION ET ANNULATION DE DATES**

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours, sans pouvoir en être tenu pour responsable, en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, comme par exemple un nombre insuffisant d'œuvres réceptionnées. Dans ce cas, le CNC s'engagerait à avertir les participants et parties prenantes sans attendre. L'information se ferait alors via le site internet du Cercle Nautique Calédonien.

▪ **ARTICLE 8 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le règlement du concours est disponible sur le site internet du Cercle Nautique Calédonien et sur simple demande écrite par e-mail.